

Deux-Sèvres - Saint-Loup-Lamairé - Saint-loup-lamairé

Le maire largue les amarres



Le maire Pascal Bironneau, à droite, a assuré la permanence à l'embarcadère.

Samedi dernier, c'était au maire Pascal Bironneau d'assurer l'accueil à l'embarcadère de la place des Poulies, lieu de départ et de retour des embarcations permettant de naviguer sur les eaux tranquilles du Thouet.

Car les élus de la localité assurent ce service à tour de rôle depuis la mi-mai, ceci jusqu'à la fin de ce mois de juin, en attendant qu'une personne permanente prenne le relais pour les mois de juillet et août. Après avoir enfilé un gilet de sauvetage et s'être installé sur un canoë ou un pédalo, le promeneur expérimenté ou purement débutant peut s'engager vers une promenade au fil de l'eau en toute sécurité.

Le charme d'une heure de promenade paisible

Les passionnés pourront naviguer, avec quelques passages de chaussées, jusqu'au pont de Vernay, à Airvault. Mais rien ne force à faire tout ce parcours : on pourra seulement apprécier le charme d'une demi-heure ou d'une heure de promenade paisible près de Saint-Loup.

Canoë et pédalo à Saint-Loup jusqu'au jeudi 30 juin : samedi et dimanche, de 15 h à 19 h ; en juillet et août, tous les jours de 15 h à 19 h, sauf le lundi. Locations à l'embarcadère, place des Poulies, à Saint Loup : canoë (trois places), 15 € pour une heure et demie, 25 € pour la demi-journée (trois heures) ; pédalo (quatre places), 10 € pour une heure, 18 € pour deux heures, 25 € pour la demi-journée (trois heures). Informations auprès du syndicat d'initiative, tél. 05.49.64.82.45, ou auprès de la mairie, tél. 05.49.64.60.21.